

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2017 COMPTE-RENDU

Le Conseil municipal s'est réuni le 13 février 2017, à 20 heures, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire.  
Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour.

### Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme du Pays des Abers

Le conseil communautaire de la CCPA a prescrit à l'échelle du territoire du Pays des Abers, l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est présenté au conseil municipal.

La place du PADD dans le PLUi a été rappelée et le calendrier de son élaboration a été précisé par Mr VINET, responsable Planification/Aménagement de la communauté de communes.

Le PADD définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Les orientations générales du PADD du Plan Local d'Urbanisme du Pays des Abers sont :

- valoriser les atouts qui font l'identité du Pays des Abers
- renforcer l'attractivité économique du territoire
- conforter l'attractivité résidentielle pour les habitants

Le conseil municipal a débattu de ces orientations générales.

**Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal. Attribution du marché de prestation de services pour l'entretien des espaces verts 2017- 2020 :** le marché est attribué à l'E.S.A.T. Les Genêts d'Or, ZA de Callac, à Plabennec.  
Prestations : tonte, découpe bordure et grattage, ramassage des feuilles. Montant forfaitaire total annuel pour les 27 sites : 43 830,36 € HT

### Débat d'orientations budgétaires 2017

#### **Budget général Commune**

##### Recettes de fonctionnement

La loi de finances pour 2017 a prévu une nouvelle baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales : la minoration de la DGF pour la commune en 2017 est évaluée à 80 000 € (- 458 000 € depuis 2013).

Les bases d'imposition devraient évoluer moins favorablement qu'en 2016 compte tenu du moindre coefficient de revalorisation forfaitaire fixé à 0,4 % par la loi de finances.

Le transfert de la compétence Aire d'accueil des gens du voyage entraînera une réduction de l'attribution de compensation de la CCPA.

##### Dépenses de personnel

Le niveau des charges de personnel sera impacté par certaines mesures d'ordre national : réforme des carrières et rémunérations, augmentation de la valeur du point et hausse des taux de charges patronales (retraite), ainsi que par le « glissement vieillesse technicité ». L'augmentation sera cependant contenue à + 2,75%.

##### Charges à caractère général et charges de gestion courante

Ces dépenses sont impactées par des facteurs externes, tels que les prix des carburants et fluides, les contraintes réglementaires, l'évolution des primes d'assurances, etc. Cependant, l'objectif est fixé de réduire ces charges grâce aux économies générées par la renégociation de contrats, des marchés annuels à bons de commande, des groupements d'achat.

##### Charges financières

Le désendettement de la Commune sera poursuivi : réduction des intérêts d'emprunt (- 30 000 €)

##### Section d'investissement

Le programme d'investissement 2017 comprendra

1°) d'importantes opérations déjà engagées ou prévues (restes à réaliser 2016), notamment les soldes des travaux suivants :

- réaménagement de la rue Marcel Bouguen, de Kerguilidic, programme de voirie urbaine
- terrain de sports synthétique et ses abords
- extension de la Maison de l'Enfance et ses espaces extérieurs
- les acquisitions foncières en-cours
- l'acquisition de matériels pour les services techniques (balayeuse, microtracteur)
- la réhabilitation de la forge de Lanorven
- l'aménagement urbain de l'ilot Bouguen

2°) des opérations nouvelles, notamment :

- Matériels, mobilier, travaux groupe scolaire : 97 000
- Informatique, mobilier, standard services administratifs : 22 000
- Réaménagement square Pierre Corneille : 240 000
- Travaux voie communale n°4 (route vers Bourg-Blanc) : 250 000
- Programme de voirie urbaine : 200 000
- Programme de voirie rurale : 200 000
- Voie d'accès au nouvel EHPAD : 120 000
- Eclairage public : 130 000
- Rénovation ancien pont de la Gare : 60 000
- Véhicules et matériels services techniques : 91 000

- Travaux d'accessibilité des équipements sportifs : 102 000
- Travaux club-house Basket : 150 000
- Travaux accessibilité et sols Bibliothèque : 14 000
- Mobilier, matériels, travaux Accueil de loisirs et Maison de l'enfance : 49 000
- Travaux sur patrimoine (couverture chapelle de Locmaria, forge de Lanorven/ complément, parvis de l'église) : 110 000
- Travaux de démolition d'anciennes maisons rue Maréchal Leclerc (aménagement urbain) : 41 000
- Participation travaux vélo-route : 20 000

De plus, un crédit de 160 000 € est prévu pour une étude complète de restructuration des bâtiments de l'actuel EHPAD, en vue d'y repositionner certaines activités communales et associatives. Une provision (partielle) de 1 000 000 € sera inscrite au budget 2017 pour l'acquisition potentielle de ces bâtiments en 2018.

Les dépenses d'investissement seront financées par des subventions, le FCTVA, l'excédent reporté et un emprunt d'équilibre.

#### **Budget annexe Eau**

Les principales dépenses d'investissement prévues, y compris les restes à réaliser 2016, sont les suivantes :

- Etudes réseaux et périmètre captage : 97 000
- Acquisitions foncières protection captage (provision) : 200 000
- Compteurs de sectorisation : 150 000 (subventionnés à 80 %)
- Travaux de réseaux : 88 000
- Travaux de réhabilitation, équipements de sécurité et remplacement de vannes forage : 53 880
- Acquisition d'un engin de chantier télescopique : 40 000

Ces dépenses d'investissement seront financées par des subventions et les excédents reportés.

#### **Budget annexe Assainissement**

Les principales dépenses d'investissement prévues, y compris les restes à réaliser 2016, sont les suivantes :

- Etudes réseaux : 59 660
- Unité de déshydratation des boues de la station d'épuration : 990 000
- Poste de relevage de Vourc'h Vras : 102 970
- Hydro cureuse : 30 000
- Travaux de réhabilitation de réseaux : 100 000
- Clôtures station d'épuration : 35 000
- Travaux de raccordements au réseau d'eaux usées : 30 000

Ces dépenses d'investissement seront financées par des subventions, le FCTVA, l'excédent reporté et un emprunt.

#### **Programmation pluriannuelle des investissements**

Sur la base de cet état des lieux au 31 décembre 2014, l'audit financier prospectif 2015/2020 réalisé en 2015 a préconisé à compter de 2016 une réduction du niveau d'investissement et un ralentissement de l'évolution des charges de fonctionnement, afin d'assurer à la Commune une situation financière stable et d'éviter une dégradation de l'autofinancement. Des hypothèses d'évolution des différentes catégories de dépenses et de recettes ont été calculées.

La commune a commencé dès 2015 la mise en œuvre des préconisations de l'audit prospectif. La construction du budget et de la prospective jusqu'en 2020 se fait avec pour objectif de maintenir l'épargne nette aux alentours de 1,2 million d'euros.

Une prospective plus détaillée est confrontée à 3 incertitudes majeures : le projet de restructuration de l'EHPAD, le transfert de compétences à la communauté de communes et l'évolution future des dotations de l'Etat. Ces incertitudes devraient être levées pour l'essentiel avant la fin de l'exercice budgétaire 2017, ce qui permettra d'élaborer une programmation pluriannuelle des investissements réaliste, pour les exercices suivants du mandat en-cours.

#### **Dettes**

Aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté en 2015 et 2016, et compte tenu de l'extinction d'emprunts plus anciens, le niveau d'endettement a été réduit à 718 € par habitant au 31/12/2016.

Compte tenu de l'extinction de 2 emprunts en 2017 et sans nouvel emprunt contracté, le niveau d'endettement par habitant au 31/12/2017 est estimé à 651 € par habitant. Cela représentera une réduction de l'endettement par habitant de 23,32 % sur la période 2014/2017

#### **Epargne**

Les orientations budgétaires 2017 permettent d'évaluer l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne brute et d'épargne nette à la fin de l'exercice :

- budget général Commune : 1 200 000 €
- budget annexe Eau : 130 000 €
- budget annexe Assainissement : 101 000 €

Suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires, puis à la tenue du débat, le conseil municipal, à l'unanimité (7 abstentions), a pris acte de ce débat d'orientations budgétaires 2017.

Sont approuvés à l'unanimité :

- l'intégration du service éducation sportive au budget annexe Enfance/jeunesse à compter de l'exercice comptable 2017
- une convention de transfert de gestion d'infrastructures de communication électroniques au syndicat mixte Mégalis Bretagne dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit
- la reconduction de la convention de déversement des eaux usées de l'établissement PRIMEL GASTRONOMIE dans le réseau public de collecte jusqu'au 31 décembre 2017 ; une nouvelle convention actualisée sera élaborée et prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- la proposition de dénommer le complexe sportif de Kervéguen : « Complexe sportif Louis GOASDUFF » (7 abstentions).